



**MAIRIE  
DE  
TRÉGUNC**

## **Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DEROVOUT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - DION Michel - HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy.

**formant la majorité des membres en exercice.**

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Maire-Pierre RIVIERE à Régine SCAER JANNEZ
- Véronique ORVOEN à Muriel LE GAC
- Nathalie LE TEXIER à Michel TANGUY
- Hervé GENTIN à Yolande BENARD
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 17 janvier 2014

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

### **CONTRAT DE TERRITOIRE DEMANDE DE SUBVENTION**

Nombre de Conseillers  
En exercice :..... 29  
Nombre de présents :.....24  
Nombre de votants : .....29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Monsieur Le Maire indique qu'un contrat de territoire a été signé entre le Conseil Général du Finistère et la Communauté de communes de Concarneau Cornouaille, aujourd'hui Concarneau Cornouaille Agglomération, pour la période 2010 – 2016. Ce contrat s'articule autour de 3 enjeux principaux. Dans le cadre de l'enjeu n°2, « Travailler sur le territoire : renforcer l'attractivité et le dynamisme économique du territoire », une participation financière du Conseil Général a été prévue pour l'aménagement du port de Trévignon.

Cet aménagement a été programmé en plusieurs tranches. La première tranche, déjà réalisée, a concerné la réfection de la cale de la SNSM, société nationale de sauvetage en mer, pour un montant de 57 080,48 € HT (réparation de la dalle de la cale et reprise des affouillements). Le taux de subvention du Conseil Général prévu dans le contrat de territoire pour cette action est de 30%. La subvention demandée auprès du Conseil Général pour cette première tranche de travaux est alors de 17 124 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140129-DE14240118B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2014  
Publication : 30/01/2014

D'autres travaux sur le port de Trévignon seront menés :

- Travaux sur les cales et dans le port (réagréage du revêtement, sécurisation des flux de circulation entre professionnels, plaisanciers, promeneurs et clients de la halle, alimentation électrique des professionnels),
- Rénovation de la halle de vente,
- Aménagements pour favoriser le tri sélectif des déchets.

Le montant plafonné global de la subvention pour les travaux déjà effectués et pour les travaux à venir, comme prévu dans le contrat de territoire, sera de 52 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général pour les travaux déjà réalisés (17 124 €) puis pour les travaux à venir (35 376 € maximum). Le montant plafonné global de la subvention (travaux passés et à venir) sera de 52 500 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 27 janvier 2014  
LE MAIRE  
Jean-Claude SACRÉ

